de toutes les rues, des cabarets, des hôtels meublés, la plaie des quartiers pauvres, où la famille ouvrière, sans foyer, est jetée comme une épave. Une chapelle en bois s'élève au milieu d'un terrain vague, un prêtre est là, seul, au milieu de ce peuple. Quand il m'eut raconté ses durs labeurs, il me montra le tabernacle de sa pauvre chapelle et me dit : « Si je ne pouvais pas m'agenouiller là, à certains jours je perdrais l'espérance. »

Mesdames, ces prêtres ce sont des héros.

A. DE MUN,
de l'Académie française.

Le scandale de la marine

La Commission d'enquête attendait, hier, le fameux dossier Ménard-Dorian. Elle ne vit rien venir. Les papiers saisis sont toujours sous scellés. Le dépouillement va être effectué par un officier de la justice maritime du Conseil de guerre de Cherbourg qui a été mandé télégraphiquement.

D'autre part, une instruction judiciaire va être ouverte par le parquet de Saint-Etienne pour tentative de corruption d'un fonctionnaire.

Lorsque, le dépouillement des dossiers étant terminé, les documents recherchés auront été retrouvés, ils seront envoyés au procureur général de la Cour de Lyon, pour que ce dernier mette en mouvement le Parquet de Saint-Etienne.

INCIDENTS AU CAMP D'AVOR

Plusieurs journaux signalaient qu'une mutinerie se serait produite parmi les réservistes au camp d'Avor.

La dépêche suivante de Bourges met les choses au point :

Dans la nuit du 24 au 25, le drapeau qu'on a l'habitude de hisser au-dessus du camp a été trouvé tombé à terre et sali. Daprès l'enquête, il est tout à fait improbable que ce fait soit l'acte d'un soldat indiscipliné.

D'autre part, le commandant du camp a dû prendre des mesures pour éloigner les marchands qui se tenaient à son gré trop près des troupes. Il dut même avoir recours aux gendarmes pour faire exécuter la consigne. Cette mesure d'ordre intérieur a pu provoquer des mécontentements et des murmures parmi les soldats, mais aucun militaire ne s'est livré à une manifestation quelconque.

M. Niel s'explique

M. Niel vient d'adresser une lettre aux membres du Comité confédéral ; après avoir expliqué pour quelles raisons il n'a pas cru pouvoir engager les organisations ouvrières à la grève générale, M. Niel dit ensuite leur fait aux révolutionnaires :

L'union n'est possible que lorsque le désir en existe chez tous. Il n'est que trop évident aujourd'hui que dans le sein même de la Confédération, des hommes, épris de domination, ne conçoivent l'union que par l'écrasement de ceux qu'ils osent appeler leurs adversaires, ou leurs ennemis. Chaque fois qu'il m'est arrivé de dire mes vœux, mes désirs unitaires, j'ai été accueilli par des rires ou des haussements d'épaules.

Je me suis heurté à un parti-pris cynique, à une intolérance brutale, à une méchanceté préméditée. J'ai tout enduré, injures, menaces, violences même. Aujourd'hui, enfin, mettant le comble à l'intolérance, vous prétendez attenter à ma liberté d'opinion, parce que dans une circonstance critique, j'ai voulu dire la vérité, toute la vérité au prolétariat. Cette dernière prétention, il est contraire à ma dignité, contraire surtout à la dignité des organisations qui m'avaient élu, que je la supporte.

La nouvelle municipalité de Brest obtient gain de cause contre la Bourse du travail

Le tribunal civil de Brest vient de solutionner un conflit qui existait entre la municipalité de Brest et la Bourse du travail.

Le 22 avril 1908, le Conseil municipal prenait une délibération invitant le maire à louer au Syndicat du bâtiment les locaux occupés par la Bourse du travail, et, entre les deux tours de scrutin des élections municipales, le maire signa, le 9 mai 1908, un bail accordant, moyennant 200 francs, et pendant dix-huit ans, les locaux occupés par la Bourse du travail.

La municipalité nouvelle, arrivant à l'Hôtel de Ville, attaqua, devant le tribunal civil, la Bourse du travail en annulation de bail.

Le tribunal de Brest vient de donner raison à la municipalité nouvelle. Le bail a été annulé.

L'A. G. entre en lutte contre le Syndicat des P. T. T.

Le Conseil d'administration de l'A. G., à la suite de la décision prise par le Syndicat des P. T. T. de s'affilier à la C. G. T., a communiqué la résolution suivante :

Le Conseil de l'Association générale des agents des P. T. T., considérant que le Conseil du Syndicat national des agents des P. T. T. avait pris, dès sa formation, l'engagement suivant :

Les membres du Conseil syndical s'engagent d'honneur :

1° A ne donner à cet acte qu'une portée de pure forme, étant entendu que l'A. G. des agents reste seule à la tête du mouvement et que le Conseil syndical nouveau n'existera et ne fonctionnera que sous la *tutelle* du Conseil de l'A. G. des agents, jusqu'au jour où la *transformation de l'A. G. en Syndicat sera un fait accompli.*

Considérant que le Conseil syndical, en votant le principe de l'adhésion à la G. G. T. a manqué à son engagement d'honneur, le Conseil d'administration de l'A. G. invite ses administrateurs faisant partie du Conseil syndical, à démissionner immédiatement, conformément aux statuts.

Le Conseil d'administration de l'A. G.

Le Congrès de la métallurgie

Le Congrès unitaire de la métallurgie s'est ouvert ce matin, à 9 heures, sous la présidence de M. Arnout, de Limoges. 158 organisations groupant 18 000 syndiqués environ se sont fait représenter.

Le Congrès a voté des adresses de sympathie aux postiers révoqués et aux inscrits maritimes en grève.

Chambre des députés

Séance du vendredi 28 mai

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

Les postiers révoqués

M. Coutant dépose, en demandant l'urgence, une proposition de loi ayant pour but l'amnistie des postiers révoqués lors de la dernière grève et leur réintégration dans les emplois qu'ils occupaient.

Il s'agit ici de défendre des travailleurs menacés, avec leurs familles, de manquer bientôt de pain.

Ils sont 700, frappés lors des incidents qu'on sait, et leur nombre s'est grossi hier d'une nouvelle fournée de victimes, de vos victimes, Monsieur le président du Conseil, qui êtes aujourd'hui plus opportuniste que ceux que vous combattiez jadis.

Je n'ai pas la prétention de lutter avec vous de talent oratoire, même pas au point de vue des ficelles politiques. (Rires.)

Je vous prie, mes chers collègues, de laisser parler vos cœurs républicains.

M. Lasies. — Très bien !

Pour moi, ouvrier député, je défends mes anciens camarades d'atelier. (Exclamations.)

Comment veut-on qu'ils ne s'indignent pas, quand ils voient les trois quarts des sénateurs et députés caser leurs enfants dans de grasses sinécures ? (Appl. sur divers bancs.)

Quoi qu'il en soit, tout est terminé, l'autorité a satisfaction, il faut maintenant empêcher la misère de pénétrer dans de modestes foyers.

Et pas de demi-mesures, qui excluraient ceux qu'on appelle *les meneurs, et dont le crime* a été de parler peut-être avec exagération ; qui ne sait que, dans l'improvisation, l'expression dépasse trop souvent la pensée ?

Les travailleurs de l'Etat sont rentrés dans l'ordre, satisfaction est donnée aux principes, il faut maintenant oublier la faute et empêcher que des innocents en souffrent.

L'Etat ne doit pas seulement être le patron-modèle, mais le modèle des patrons.

M. Barthou, ministre des Postes et Télégraphes. — Je comprends comme M. Coutant l'intérêt que présente en certaines circonstances l'amnistie.

Mais, contrairement à lui, j'estime qu'ici la question a un côté politique nettement affirmé. Des fonctionnaires, malgré les avertissements et la bienveillance généreuse dont ils étaient l'objet, ont déserté leur poste et abandonné un grand service public.

Pareil acte de rebellion ne saurait être traité comme une plaisanterie.

Revenir sur les mesures prises contre ses auteurs, ce serait en faire une parodie de répression, abdiquer l'autorité nécessaire à l'égard de fonctionnaires révoltés, donner une prime à l'indiscipline. (Très bien ! sur divers bancs.)

En mars dernier, M. le président du Conseil et moi avions nettement indiqué notre sentiment à ce sujet.

Aujourd'hui je m'explique sans équivoque possible, sans promesse directe ni indirecte.

Le vote sur l'urgence serait, aux yeux du gouvernement l'équivalent du vote sur le fond.

Nous déclarons nettement que, si elle était adoptée, le gouvernement laisserait à d'autres le dépôt dont il a la responsabilité. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Ch. Benoist. — Mes amis et moi nous nous abstiendrons dans le vote d'urgence.

Nous entendons ne pas énerver l'autorité du gouvernement, mais étant donné que ce sont *sa faiblesse et ses incohérences qui ont créé* l'anarchie actuelle nous nous refusons à endosser la responsabilité politique qui lui incombe.

M. Coutant. — Le gouvernement repousse ma proposition ; j'ai le droit de lui dire « Vous faites tout pour pousser vos fonctionnaires à la révolte ! »

Vous trouvez devant vous une majorité couchante, qui vote sous le fouet. (Exclamations.)

Puisqu'il en est ainsi, je substitue à ma proposition, en en réclamant l'urgence, la motion suivante :

« La Chambre invite le gouvernement à déposer le plus tôt possible un projet d'amnistie tendant à réintégrer les ouvriers et employés des postes révoqués. »

M. Jaurès. — Quand M. Clemenceau jadis demandait l'amnistie, d'autres ministres lui répondaient : « Jamais. »

Ce jamais a été emporté par le suffrage universel.

Il en sera de même pour celui d'aujourd'hui.

Le gouvernement, cette fois encore, a agi par des mesures brutales autant qu'arbitraires, tombant au hasard sur tels ou tels qui avaient exactement commis les mêmes actes que leurs camarades.

C'est ainsi que vous avez frappé ceux des employés qui ont décidé leurs camarades à se constituer en Syndicats, alors que vous-mêmes avez déposé un projet autorisant cette constitution.

Nous entendons, nous, étendre ce projet et continuer la lutte pour la conquête des droits des fonctionnaires.

C'est pourquoi, contre vos principes de brutalité et d'arbitraire, nous resterons unis, sans jamais laisser une occasion de protester contre vos procédés et de les flétrir.

M. Groussier. — L'arbitraire signalé par Jaurès ressort avec éclat de ce fait que, parmi les grévistes, on a fait un choix en vue des révocations.

M. Sembat. — Le Conseil d'Etat dira ce qu'il y a de légal dans cette façon de procéder à l'égard d'agents qui ne pouvaient pas, étant en grève, connaître les circulaires lancées par vous.

M. Barthou. — L'affaire dépend du Conseil d'Etat, la Chambre ne peut que la lui laisser.

Pour moi, je ne vois pas, entre le vote de l'urgence sur la proposition de M. Coutant et sur sa motion, de différence assez importante pour ne pas m'en tenir à mes premières observations.

Je déclare donc, au nom de tout le gouvernement, attacher la même signification au scrutin sur l'urgence qu'au vote sur le fond.

M. Lasies. — Il n'en serait pas de même si M. le sous-secrétaire d'Etat s'était donné la joie et l'honneur de signer la proposition d'amnistie. (Mouvements divers.)

Par 338 voix contre 141, l'urgence est repoussée.

Accidents de chemins de fer

La Chambre passe aux interpellations de MM. Betoulle, Bussière et Tavé, sur la catastrophe, du 15 décembre 1908, à Estiveaux, et Lachaud, sur un accident du 26 décembre suivant sur la ligne de Brive à Uzerches.

M. Bétoulle rappelle les circonstances de la catastrophe d'Estivaux, qui date de cinq mois et demi.

Il en impute la responsabilité, d'une part, à la Compagnie d'Orléans, dont il incrimine le matériel défectueux et l'insuffisance du personnel, de l'autre, au service du contrôle, qui laisse dormir les règlements protecteurs de la sécurité des voyageurs.

Le gouvernement doit rechercher l'auteur responsable de la catastrophe, et ne point, selon la tradition, se contenter de faire payer à un ouvrier ou employé impuissant une faute qui n'est point la sienne.

M. Bussière formule des observations analogues et demande que des mesures soient imposées aux Compagnies, notamment en ce qui concerne la solidité des attelages des convois.

M. Lachaud déclare, de son côté, que rien n'a été fait à ce point de vue, malgré les promesses du ministre, et que les ruptures d'attelages sur la ligne dont il s'agit continuent de se produire.

Mais les contrôleurs de l'Etat et les ingénieurs des Compagnies sortent de la même boîte. (Rires), et ne peuvent se faire de peine les uns aux autres.

N'importe, le gouvernement doit rechercher les responsabilités réelles et les poursuivre.

M. Tavé fait à son tour le double procès de la Compagnie et du contrôle.

REPONSE DU MINISTRE

M. Barthou, ministre des Travaux publics, répond :

Le gouvernement joint son souvenir au souvenir ému envoyé par les interpellateurs aux victimes de la catastrophe qui motive ce débat. (Très bien !)

Leurs explications me dispensent d'entrer dans de longs détails sur les circonstances mêmes où elle s'est produite.

Contrairement à ce qu'ont semblé dire certains d'entre eux, je puis affirmer que l'accident n'est dû à aucun degré, au chargement du train de marchandises, qui était parfaitement conforme aux conditions réglementaires.

D'autre part, les documents que je possède établissent que la Compagnie n'avait à aucun point contrevenu aux règlements.

Il reste à examiner si certains de ces règlements n'ont pas un caractère suranné.

Je ne demande pas mieux de prescrire aux Compagnies, comme je l'ai fait, des modifications de matériel de nature à assurer plus sérieusement la stabilité des attelages.

Mais la Chambre sait bien que ces transformations réclament un temps toujours considérable.

J'ai autorisé la Compagnie à une dépense nouvelle de 4 millions pour l'amélioration du *freinage et le renforcement* des attelages.

La Compagnie s'est associée avec une bonne volonté que je dois reconnaître à toutes les mesures proposées en ce sens par le service du contrôle et le Comité de l'exploitation technique au ministère.

On lui a reproché le manque de personnel et de matériel.

Or, depuis trois ans, le personnel s'est accru de 5 000 agents, et 135 millions ont été consacrés à l'acquisition de matériel nouveau.

Je conclus : les sanctions administratives nécessairs ont été prises ; les sanctions judiciaires sont aux mains du juge *d'instruction*, il ne m'appartient pas de lui donner des ordres.

M. Paul Constans. — C'est la même chose après chaque accident, et le lendemain d'autres *se poursuivent.*

M. Barthou. — Je regrette que vous ne soyez pas ministre des Travaux publics. (Rires.)

Malgré votre dévouement, vous verriez qu'ils se produiraient quand même.

Deux ordres du jour sont déposés par les interpellateurs.

M. Barthou accepte l'ordre du jour pur et simple, réclamé de divers côtés.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 491 voix contre 74.

Puis la Chambre fixe à mercredi sa prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 20.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

« ACTION LIBERALE »

Le groupe parlementaire de l'*Action libérale* a nommé, aujourd'hui, M. Groussau, premier *vice-président, en remplacement du* regretté M. de Castelnau, à la mémoire duquel M. Piou a rendu un hommage ému.

M. Louis Ollivier a été choisi comme second vice-président, et M. de Ludre, comme secrétaire général.

LES POURSUITES CONTRE LEGITIMUS

M. Fays a continué sa déposition, hier, devant la Commission chargée de l'examen des poursuites contre M. Légitimus.

Le procureur général a déclaré en terminant que M. Légitimus avait terrorisé la Guadeloupe, avait *commis* des abus de pouvoir sans nombre et fait opérer des arrestations scandaleuses.

L'incident Labori-Chéron

« Le gouvernement capitule », déclarait à la séance de la Chambre jeudi, au cours de la discussion sur les Conseils de guerre, M. Labori, rapporteur du projet.

Prenant ce mot pour lui, M. Chéron, l'encombrant sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, ripostait assez vivement, et, non content de cette protestation, envoyait en fin de séance ses témoins à M. Labori.

Après entrevue, MM. Berteaux et Jourde pour M. Chéron, MM. Chastenet et Puech pour M. Labori, ont déclaré que l'incident n'ayant aucune portée personnelle, il n'y avait pas lieu d'y donner suite.

ÉCHOS DU SÉNAT

L'AMNISTIE

M. Jenouvrier a déposé un amendement portant l'extension de la prochaine amnistie aux personnes poursuivies à propos des inventaires, des laïcisations d'écoles, etc.

M. Gaudin de Villaine en a déposé un en faveur *des postiers.*

L'AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE

120 pièces par corps ; 46 régiments

La Commission de l'armée a décidé, hier, de porter de 92 à 120 le nombre des pièces de canon par corps ; cependant au fur et à mesure des ressources en hommes et des disponibilités budgétaires, ce nombre devra être élevé à 144.

La Commission se trouvait en second lieu appelée à décider du nombre de régiments d'artillerie dont chaque corps devait être doté, c'est-à-dire deux régiments ou trois régiments comme le proposait le projet voté par la Chambre. Après un intéressant échange d'observations, auquel ont pris part MM. Gouzy, Richard Waddington, le *comte* d'Alsace, Boudenoot et de Freycinet, président, la Commission, par 10 voix contre 0 et 2 abstentions, a repoussé les trois régiments et s'est prononcée pour le système de deux régiments placés chacun sous les ordres du général commandant la division, faculté étant laissée au commandant de corps de prélever un nombre indéterminé de groupes pour former son artillerie de corps.

D'après les décisions prises par la Commission, le nombre des régiments d'artillerie serait le suivant :

42 régiments de corps (2 régiments par corps pour 18 corps, 3 pour les 6e et 20e corps) ;

2 régiments d'artillerie lourde de campagne ;

2 régiments d'artillerie de montagne, soit un total de 46 régiments, en augmentation de 6 régiments sur le nombre actuel.

D'autre part, la Commission a adopté la réunion prévue par le projet gouvernemental des 18 bataillons d'artillerie à pied en 11 régiments.

M. Waddington a été nommé rapporteur.

Le crime d'Evreux

L'arrestation du zouave Ignou

M. Méret, juge d'instruction à Evreux, a fait comparaître devant lui Albert Ignou, soldat au 1er régiment de zouaves à Alger, actuellement en permission chez sa tante, une dame Roze, 33, rue David.

Les explications qu'il a fournies de l'emploi de son temps, pendant la soirée de dimanche, de 9 heures à 10 h. 1/2, ont paru tellement insuffisantes et si peu vraisemblables qu'à 7 h. du soir, le juge d'instruction n'a pas hésité à faire appeler deux gendarmes pour le faire conduire en prison.

L'heure à laquelle le crime a été commis a été déterminée par l'autopsie. C'est entre 9 h. 20 et 9 h. 1/2, a précisé le docteur Moisson, que le jeune Bouillet a expiré.

C'est précisément à la même heure que Albert Ignou prétend être arrivé dans le débit Loiselet.

Quand il s'est vu encadré par les gendarmes et emmené, le zouave s'est mis à pleurer et a répété à plusieurs reprises : « C'est malheureux de voir des choses pareilles ».

Puis, se tournant vers sa tante, il l'embrassa et *lui dit* : « Adieu, tu ne me reverras plus ».

Le propriétaire et la bonne du café Loiselet, chez qui il affirme avoir passé, avec son cousin Roze, la soirée entre 9 h. 1/2 et 11 heures, déclarent, au contraire, qu'il est venu au café à 9 heures qu'il est ressorti presqu'aussitôt et qu'il est revenu vers 10 h. 1/2 seulement, accompagné comme la première fois, de son cousin.

Ignou se refuse à indiquer ce qu'il a fait pendant ce laps de temps, et il maintient sa première déclaration. Il a ajouté qu'il ne s'était pas rendu sur le pré du Belebat, contrairement à la déposition de M. Ancilotti, directeur du cirque, qui affirme l'y avoir vu.

L'agence Marix et Cie

Le capitaine chez le juge

Le capitaine Marix a été amené cetet après-midi, vers 2 heures, au cabinet de M. André, juge d'instruction, et y a subi, en présence de son défenseur, Me de Monzie, un nouvel interrogatoire.

D'après des renseignements recueillis dans les couloirs l'interrogatoire aurait porté sur les relations du capitaine avec des parlementaires et le prévenu se serait abondamment expliqué.

On assure que Marix a dévoilé au juge toute l'étendue de ses relations au Parlement.

L'enquête à Amiens

Le procureur général d'Amiens, saisi d'une Commission rogatoire de M. André, a chargé M. Plontz, juge d'instruction, de recueillir tous les renseignements relatifs au séjour du capitaine Marix à Amiens.

Ce magistrat a commencé par entendre hier, M. Lacombe, le tenancier du Pavillon Bleu.

Il va rechercher toutes les personnes qui s'occupèrent de l'exposition d'Amiens, de l'installation des jeux et des petits chevaux. Il y avait, d'ailleurs, à Paris, un Comité de patronage de cette exposition, dont le siège se trouvait 83, rue Lafayette. Le directeur de ce Co*mité parisien* était M. Rotival, vice-président du Comité Mascuraud.

La grève des inscrits maritimes marseillais

L'état de la grève

Malgré que la grève des équipages soit générale dans le port de Marseille, le travail a été encore relativement assez actif hier sur les quais de la Joliette, où cinq grands vapeurs arrivés la veille sont en cours de déchargement, le *Duc-de-Bragance*, courrier d'Alger ; l'*Eugène-Pereire*, courrier de Bône ; le *Congo*, courrier de Syrie et d'Egypte ; le *Saint-Augustin*, arrivé d'Oran, et la *Corsica*, d'Ajaccio.

Pendant toute la matinée, une vive animation a régné sur les quais.

Dès l'arrivée des paquebots *Ville-de-Madrid*, de la Compagnie transatlantique, venant de Tunis ; *Languedoc*, des Transports Maritimes, venant de Philippeville, et *Liberia*, de la Compagnie Fraissinet, venant de Bastia, les équipages ont débarqué.

Les capitaines au long cours

Les capitaines au long cours, les officiers mécaniciens et les capitaines au cabotage ont tenu hier une réunion à la Maison du marin, où les délégués des inscrits maritimes ont expliqué aux officiers les raisons pour lesquelles les marins se sont mis en grève.

Après une assez longue discussion, les délégués des inscrits maritimes ont proposé aux officiers de voter un ordre du jour de solidarité.

Les capitaines ont ajourné leur décision jusqu'après consultation des divers Syndicats maritimes qui doivent se réunir à cet effet.

Les passagers réclament

Ce matin, les passagers pour l'Algérie et la Tunisie retenus à Marseille depuis plusieurs jours par suite de la grève des inscrits maritimes se sont réunis sur la place de la Préfecture au nombre de 300 environ et ont envoyé une délégation auprès du préfet pour lui demander de mettre un terme à leur situation.

Le préfet leur a répondu que le Conseil des ministres devait prendre une décision à leur sujet aujourd'hui même et il a promis de demander au ministre de l'Intérieur un secours immédiat pour les passagers indigents.

Les voyageurs *se sont rendus ensuite* auprès de M. Pénissat, administrateur de la Marine, qui a télégraphié immédiatement au ministre de la Marine la situation des passagers et a demandé l'envoi d'un navire de guerre pour assurer leur transport.

Nouvelle réunion

Les inscrits maritimes se sont réunis ce matin à la Bourse du travail. Après avoir entendu MM. Réau et Rivelli, ils ont décidé que chaque équipage nommerait aujourd'hui une délégation pour le représenter au sein du Comité exécutif de la grève, et de ne reprendre le service, ainsi que tout le personnel du service général à bord, qu'après complète satisfaction.

A Toulon

Une nouvelle agitation a régné hier parmi les inscrits maritimes, divisés en deux Syndicats, dont celui des travailleurs de la mer est partisan de la grève.

Bordeaux a magnifiquement fêté Jeanne d'Arc

10 000 personnes à la cathédrale — Pavoisement, illuminations — A travers les rues les catholiques portent en triomphe la statue de Jeanne d'Arc et font une superbe manifestation

De notre correspondant particulier :

Les fêtes de Jeanne d'Arc se sont terminées hier à Bordeaux dans le plus grand enthousiasme et avec le plus vif succès.

Les vêpres devaient être chantées à 5 heures, mais dès 4 heures, on ferma les portes de la cathédrale archicomble. En attendant la cérémonie, les fidèles ont chanté des cantiques.

Après le *Magnificat*, le P. Caruel a prononcé le troisième panégyrique de Jeanne d'Arc. La grande éloquence de l'orateur a fait une profonde impression sur l'auditoire.

Le cardinal Andrieu s'est levé pour remercier les Bordelais du magnifique exemple qu'ils ont donné ces trois jours. Il a adressé une prière à Jeanne d'Arc, puis donné l'indulgence plénière à ceux qui avaient rempli les conditions requises pendant le triduum.

Les 10 000 assistants commencent à sortir de la cathédrale. Quatre jeunes gens s'emparent alors de la statue de Jeanne d'Arc et la portent en triomphe. La foule délirante les suit aux cris de : « Vive Jeanne d'Arc ! » à travers les rues Vital, Carles et le cours de l'Intendance.

On se rend au siège de la Ligue patriotique des Françaises, rue Boudet.

Dans la soirée, de très nombreuses maisons ont illuminé. Bordeaux se vit rarement aussi pavoisé et illuminé : rue Sainte-Eulalie, cours du Trente-Juillet, Pavé des Chartrons, rue de Condé, particulièrement. L'archevêché, les collèges de Tivoli-le-Grand, Lebrun, Saint-Jean de Bazas, Saint-Genès, les journaux catholiques, le *Sillon*, la Jeunesse catholique. La maison des étudiants en droit, malgré la défense du doyen et du recteur, illumine aussi.

Une violente bagarre a eu lieu vers 10 heures du soir entre des jeunes gens et la police. Cinq arrestations ont été maintenues.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Un discours du cardinal Merry del Val aux « cheminots »

Au dernier banquet des cheminots à Sainte-Marthe, le cardinal Merry del Val leur fit l'agréable surprise d'une visite inattendue. Il était accompagné de son substitut Mgr Canali, et de Mgr Pescini, secrétaire particulier du Pape.

M. l'abbé Reymann remercia de cette nouvelle preuve d'affection du cardinal pour les Français.

Le cardinal répondit en rappelant les souvenirs de la messe de communion de Sainte-Praxède. « Nous avons prié esemble, dit-il, pour l'Eglise, le Pape et la France. Chaque fois que j'entrerai dans mon église titulaire, je me souviendrai de ce spectacle admirable dans lequel je vois la garantie des destinées d'une nation qui a de tels fils. Le Pape me charge, ajouta-t-il, de vous appporter une nouvelle bénédiction. Dites à vos compagnons combien le Pape vous aime tous, parce que bons chrétiens, parce que braves travailleurs, parce que Français, et ces sentiments sont aussi ceux de son secrétaire d'Etat, qui veut vous dire encore sa grande sympathie. »

Ces paroles vibrantes furent accueillies par des acclamations enthousiastes, des cris : « Vive Pie X ! Vive le cardinal Merry del Val ! »

ÉCHOS RELIGIEUX

Au Mont Saint-Michel

Au Mont Saint-Michel, hier, il y eut 800 pèlerins des doyennés de Périers, Isigny, Lébual et du patronage de jeunes filles de Tilly-sur-Seulles.

Congrès cantonaux

La série des Congrès cantonaux dans l'Allier, inaugurée par Mgr l'évêque, continue avec succès

Fin mai, à l'occasion de l'inauguration d'une maison d'œuvres, Saint-Désiré aura son Congrès. Fin juin, La Palisse convoque les catholiques de la région. En octobre, Vichy prépare ses assises, etc.

Réunions et conférences

Ligue patriotique des Françaises

Dijon. — Le 23 mai, très fructueuse tournée de conférences par Mlle de Noaillat. A Champlitte, belle et nombreuse réunion ; un Comité nouveau est fondé à Mirebeau ; huit communes, avec leur clergé y sont représentées. Une excellente réunion de dizainières a eu lieu à Dijon.

Conférences de la semaine

Cognac. — Le 28 mai, conférence par Mlle Valette.

Mayenne. — Le 30 mai, conférence par Mlle Devuns.

Tours. — Le 31 mai, tournée de conférences, Mlle de Noaillat parlera à Saint-Pierre-des-Corps le 6 juin, le 7 à Saint-Maur, et le 9 à Azay-le-Rideau.

Informations du soir

Les inventaires recommencent

Nous apprenons que les séquestres auraient reçu l'ordre de s'emparer des titres et valeurs appartenant aux églises, et déposés dans les coffres des anciennes Fabriques.

On sait que, aux termes des instructions pontificales, « les curés et vicaires doivent garder en cette circonstance l'attitude absolument passive, sans coopération d'aucune sorte à la spoliation ». Ils s'abstiendront donc, non seulement de remettre aux agents du fisc les titres et valeurs, mais de laisser à leur disposition les clés de l'armoire qui les contient.

L'AFFAIRE DUPONT

Les membres du Parquet maritime de Cherbourg chargés de dépouiller les documents saisis chez M. Dupont, sont arrivés ce matin à Paris. Ce sont : MM. Archimbaud, capitaine de vaisseau en retraite, ancien commandant du cuirassé *Henri-IV*, commissaire du gouvernement ; le lieutenant de vaisseau Le Bigan, rapporteur, et M. Toudet, maréchal des logis chef en retraite, faisant fonctions de greffier.

Au ministère de la Marine où ils se sont aussitôt rendus, ils ont lancé, croyons-nous savoir, quelques convocations.

M. Dupont s'est rendu au ministère à 11 h. 1/2.

LE GÉNÉRAL ANDRE MALADE

L'état de santé du général André, ancien ministre de la Guerre, n'est pas sans donner quelques inquiétudes. Mme André, qui était à Nice auprès de son fils également malade, a été appelée auprès du général. Personne n'est reçu chez l'ancien ministre qui habite actuellement sa propriété de Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

DERAILLEMENT

Perpignan, 29 mai. — A Villefranche-du-Conflent (arrondissement de Prades), la machine d'un train minier, remorquant six wagons, a déraillé.

La machine et trois wagons ont été précipités dans un ravin.

Le mécanicien et le chauffeur ont été grièvement blessés.

FEUILLETON DU 29 MAI 1909 — 19 —

Le Roi des Andes

DEUXIÈME PARTIE

La mission de Blangard

(suite)

IV

Lorsque, quarante-huit heures plus tard, les voyageurs pénétrèrent dans la quebrada del Montono, ils purent se convaincre que l'arriero n'avait pas exagéré en disant qu'elle était une des plus sauvages des Andes. Etroite et entourée de hautes falaises rougeâtres, en certains endroits complètement à pic, en d'autres garnies d'une maigre végétation, elle offrait un aspect sombre et désolé, presque sinistre.

— Ce serait le moment pour les bandits de nous attaquer, fit observer Jacques.

— Ma foi oui, ils auraient beau jeu, répliqua Bille qui marchait près de lui.

Soit bravade envers ses copains, soit réelle sympathie pour Jacques de Brévys, le jeune socialiste saisissait toutes les occasions de se rapprocher de lui. Jacques avait, du reste, tout ce qu'il fallait pour attirer. Gai, spirituel, doué d'un cœur excellent et d'un aimable caractère, il s'était vite fait aimer de tous, et les compagnons de Bille eux-mêmes s'amusaient de sa vivacité et de ses saillies, bien qu'il ne fût à leurs yeux qu'un « sale bourgeois ».

Bille, du reste, plaisait aussi au jeune garçon, qui trouvait drôles ses mots de gamin de Paris et appréciait son obligeance. Inès surveillait de près ces rapports. Certes, Bille lui déplaisait beaucoup moins que les autres, elle lui trouvait même un regard droit et honnête, mais enfin, elle ne savait pas du tout qui il était, d'où il sortait, et les opinions antireligieuses ou révolutionnaires qu'elle lui avait entendu parfois énoncer n'étaient pas pour l'inciter à laisser le jeune homme converser librement avec son frère.

Il faisait très froid, à la tombée du jour, dans cette gorge sombre. Sur la recommandation de l'arriero, les voyageurs durent s'envelopper dans d'épaisses couvertures pour prendre leur repos. Edmée s'était enrhumée, elle se montrait d'une humeur détestable et déclarait qu'on ne la reprendrait jamais à se lancer dans des expéditions de ce genre.

— Tout cela pour donner une fortune fabuleuse à une petite sotte qui n'en a cure !

Cette réflexion était faite d'un ton aigre-doux devant Inès. La jeune fille répliqua froidement :

— Mais votre présence n'était aucunement utile au bon succès de cette recherche, Edmée pas plus que la nôtre, du reste. Si vous êtes venue ici, ce n'est pas pour moi, c'est pour votre propre satisfaction.

— Attrape, ma chère ! dit Maxence en riant. Il est certain que tu étais enchantée de faire ce voyage, et, sans ce malencontreux rhume, tu ne songerais pas à te plaindre, car, vraiment, tout se poursuit fort bien. L'arriero nous avait annoncé des pluies, et nous avons, en général, un temps fort beau. On nous prédit des entraves, des attaques de brigands, que sais-je !... et nous allons toucher au but avec une facilité étonnante.

— Sais-tu seulement ce qui reste à faire pour y atteindre, à ce but ? dit Edmée en levant les épaules. D'après le document, le gisement d'or se trouve en un endroit presque inaccessible...

— Pour ceux qui ne connaissent pas le secret, n'oublie pas cela, ma chère. Les difficultés se trouvent supprimées pour nous.

— Il faudra voir ! Et si ce fameux document n'était qu'une fumisterie ?

— Quelle idée !

— Dame ! pourquoi don Alfonso n'a-t-il pas pris aussitôt possession de ce trésor ? Pourquoi, en tout cas, n'a-t-il pas laissé à sa *femme* les indications nécessaires ? On ne traite pas avec si peu de cérémonie une fortune de ce calibre ! C'est pourquoi je me demande si elle existe.

— Tu deviens oiseau de mauvais augure ! Ce serait du joli, si c'était ainsi ! Avoir fait tant de frais, s'être donné tant de tracas pour rien !

— Nous aurons toujours la mine de cuivre... Et Inès sera ravie de n'être pas riche, ajouta-t-elle d'un ton moqueur.

Inès ne répliqua rien. Mais en elle-même elle pensa :

— Oh ! oui, car alors Maxence me laissera tranquille !

Le jeune homme multipliait en effet les attentions, les petits soins, sans paraître s'apercevoir de la froideur qui les accueillait. Il se montrait aussi très aimable pour Jacques qui disait ingénument à sa sœur :

— Je ne reconnais plus mon cousin, lui qui ne s'occupait auparavant jamais de *moi !*

De plus en plus, les trois Blangard inspiraient à Inès un éloignement invincible. Chaque jour, elle se prenait à soupirer vers l'instant où *elle serait* délivrée de leur présence continuelle.

Mais hélas ! quand cela arriverait-il ! Maintenant qu'elle serait une riche héritière, ils ne la lâcheraient plus.

— Oh ! Seigneur, si vous pouviez faire que cet or n'existât pas ! disait-elle du fond du cœur.

Jacques s'étonnait de voir sa sœur soucieuse. Il lui disait en l'embrassant :

— Qu'as-tu, Inès ? Tu n'es pourtant pas malade ? Tu ne ris plus comme auparavant, et tu n'as plus l'air de t'intéresser à ce que nous voyons.

— J'ai des soucis, mon chéri, répondait-elle gravement. Ne m'interroge pas, je ne peux rien te dire, car ce sont sans doute des idées que je me fais.

Jacques restait un moment préoccupé, cherchant dans sa tête ce qui pouvait tourmenter Inès, puis sa gaieté naturelle reprenait le dessus, et il s'en allait faire gambader sa mule au-devant de la caravane, en compagnie de Bille.

Ce dernier, très observateur sous son apparence narquoise, avait aussi remarqué le changement d'Inès, *ainsi* qu'en témoignait cette question qu'il fit à Jacques tandis qu'ils chevauchaient le long de la quebrada :

— Qu'est-ce qu'elle a donc, Mlle Inès ? Elle a l'air tout chose depuis quelques jours.

— Je ne sais pas, elle n'a pas voulu me le dire, Bille.

— Eh bien ! m'est avis, Monsieur Jacques, que le citoyen Maxence l'embête à lui *faire la cour comme* ça. On le voit à sa figure quand il s'approche d'elle.

— Tiens, c'est bien possible ! Elle n'aime pas Maxence, qui n'a pas du tout ses idées.

— Je vous *crois !* C'est un pas grand chose, d'après ce que j'en ai entendu dire, et ce n'est pas du tout le mari qu'il faudrait à Mlle Inès, qui est si gentille... et puis si dévote.

— Non, bien sûr, et je suis certain qu'Inès ne voudrait jamais de lui. Alors vous pensez, Bille, que ce pourrait être cela qui lui donne du souci ?

— Dame, je ne sais pas au juste, moi, Monsieur Jacques ! C'est une idée que j'ai comme ça.

C'était la seconde journée de marche le long de la quebreda. Blangard et son fils, penchés sur un papier qui devait être le document de don *Alfonso*, l'étudiaient fréquemment, et scrutaient du regard tous les accidents de cette gorge qui semblait se faire plus sauvage à mesure qu'ils avançaient.

— Qu'est-ce qu'ils cherchent là ? se demandaient curieusement Bille et ses compagnons.

Inès et Jacques, eux, savaient l'objet de cette recherche... Et si Inès demeurait de glace, son frère frémissait d'impatience à l'idée que *bientôt* il allait voir ce mystérieux trésor.

— Un vrai roman d'aventures ! Inès, c'est délicieux ! disait-il avec ravissement, tout bas, car Blangard avait formellement recommandé le secret.

Vers midi, on fit halte pour déjeuner. Le soleil dardant en ce moment ses rayons juste au-dessus de la gorge, il faisait une chaleur torride.

— Et tout à l'heure, avec le coucher du soleil, le *froid* arrivera. Si nous ne prenions la précaution de nous bien couvrir alors, il y aurait de quoi attraper la mort, fit observer Edmée.

Bille s'était *affalé* sur le sol, en cet endroit couvert d'une herbe courte, et semblait s'être endormi. Pourtant, ses paupières se soulevèrent et ses yeux dardèrent un regard aigu, quand Maxence, qui avait disparu depuis un moment, revint et dit quelques mots à son jeune cousin, lequel, en dépit de la chaleur qui empourprait ses joues et faisait couler des gouttes de sueur sur son front, allait et venait de l'un à l'autre, un mot gai à la bouche.

Le jeune garçon eut un geste de contentement et s'éloigna avec Maxence. Bille se souleva, se mit sur ses pieds en marmottant, de façon à être pourtant entendu des autres :

— Si j'allais voir un peu les environs, au lieu de rester là étendu comme un veau ?

(A suivre.)

M. DELLY.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)